

COMMUNE : 024 AUSSAC-VABALLE

**ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
TRÉSORERIE GII SGC : SGC DE RUFFECC**

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
25 AVR. 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxes							
Taxe foncière bâtie (TFB)	372 440	43,89	117,10	405 300	177 886	43,89	177 886
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36 111	64,38	125,55	38 600	24 851	64,38	24 851
Taxe d'habitation (TH)	55 074	16,11	53,33	58 984	9 502	16,11	9 502
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	46 656	21,57	49,19	50 500	10 893	21,57	10 893
Total				223 132			

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNBB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	223 132	=

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNBT	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	23 072	0	420	21 020	27 046	52 173		123 731

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté	Produits attendus des ressources indépendantes	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe
--	--	---

(col. 7)

תְּנַשֵּׁא בְּנֵי כָּל־עֲמָדָה וְבְנֵי כָּל־עֲמָדָה

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES
Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	176
b. Baux à réhabilitation, QPPV Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	9 896
d. Locaux industriels	3 030
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	31 674
b. Par la loi (terres agricoles)	7 140
c. Par la loi (autres)	7 427
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagm. du territoire	12
b. Dotation pour Mayotte	1 097
c. Locaux industriels	6 809
d. Autres allocations	37 637

3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	13 050
b. Par la loi	31 674
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	1 151
b. Par la loi (terres agricoles)	7 140
c. Par la loi (autres)	7 427
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	1 444
b. Par la loi	37 637
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	58 984
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	36,03
b. TVA prévisionnelle	45,70
c. Coefficient correcteur	1,000000

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					
6.1. TAUX PLAFONDS					
Taxes		Taux moyens communaux de 2022 au niveau :	Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	
		national	départemental	de 2022	de 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)		38,28	48,97	122,43	5,33000
Taxe foncière non bâties (TFNB)		50,44	54,62	136,55	11,00000
Taxe d'habitation (TH)		22,98	19,80	57,45	4,12000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		26,56	>>>	53,12	3,93000
					49,19
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...					
a....la diminution sans lien a été appliquée					>>>
b....les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					>>>
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique					
					1,31